

Au nom d'Allah, l'infiniment Miséricordieux,  
le très Miséricordieux,



Louange à Allah, nous Le louons, implorons Son secours, demandons Son pardon.

Nous recherchons refuge auprès d'Allah contre les vices de nos âmes et les méfaits de nos actes. Celui qu'Allah guide, nul ne peut l'égarer et celui qu'Il égare n'a personne pour le guider. J'atteste qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah, qui est Unique et sans associé, et j'atteste que Mohammad (صلى الله عليه وسلم) est Son serviteur et Messager.

**Chers frères et sœurs**, le prêche d'aujourd'hui a pour sujet :

**« Les devoirs du musulman envers son frère ».**

Le musulman est tenu à l'égard de ses frères en islam d'user d'un comportement qui soit à même d'assurer la concorde et l'union des cœurs.

Allah (qu'il soit exalté) a dit : " Les croyants ne sont que des frères. Ramenez donc la paix entre vos frères." sourate 49 verset 10.

Dans un hadith rapporté par Mouslim, Abou Hourayrah, qu'Allah l'agrée, a rapporté que le Messager d'Allah (صلى الله عليه وسلم) a dit : « **Les devoirs du musulman sur un autre musulman sont au nombre de six** ». On lui dit : Quels sont-ils, Ô Messager de Allah ? Il a dit :

- « - **Que tu lui fasses le salam lorsque tu le rencontres,**
- **que tu répondes favorablement à son invitation lorsqu'il t'invite,**
- **que tu lui donnes le conseil lorsqu'il t'en fait la demande,**
- **que tu invoques Allah pour lui afin qu'Il lui accorde le bien et la bénédiction lorsqu'il éternue et dit Al-Hamdou lil-Lah,**
- **que tu lui rendes visite lorsqu'il tombe malade et,**
- **que tu l'accompagnes en suivant son convoi funéraire lorsqu'il meurt.»**

**Chers frères et sœurs**,

Le premier d'entre eux, est que tu fasses le "salam", à ton frère en Islam, lorsque tu le rencontres en disant : *As-salamou ^alaykum*. On peut ajouter : « *wa rahmatou l-Lah wa barakatouh.* » C'est à dire « Que la paix et la sécurité soient avec vous ».

C'est une invocation de la part du croyant en faveur de son frère croyant. Cette invocation éveille et suscite de l'affection dans le cœur des croyants.

Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit : « *Vous n'entrerez pas au paradis à moins d'avoir la foi. Et vous n'aurez pas la foi (complète) à moins de vous aimer les uns les autres. Ne vous montrerais-je point une chose qui est telle que, lorsque vous la ferez, vous vous aimerez les uns les autres ? Propagez le Salâm .* » (Tirmîdhi)

Notre Bien-aimé Prophète (صلى الله عليه و سلم) nous a dit de passer le *salam* à celui que nous connaissons comme à celui que nous ne connaissons pas; il avait l'habitude de passer le Salam même aux enfants qu'il rencontrait et passait le Salam en premier quand il rencontrait quelqu'un. Parmi les bonnes manières de ce salut, il y a le fait que celui qui chevauche une monture passe le *salam* à celui qui marche, que celui qui marche passe le *salam* à celui qui est assis, que le petit nombre passe le *salam* au plus grand nombre et que le plus jeune passe le *salam* au plus âgé. Passer le Salam est une Sunnah, mais répondre est une obligation. Une personne peut répondre pour un groupe. De plus, le Salam doit être rendu d'une manière égale ou meilleure que le Salam qui a été donné. Allah (qu'il soit exalté) a dit : « *Si on vous fait une salutation, saluez d'une façon meilleure ; ou bien rendez-la (simplement). Certes, Allah tient compte de tout.* » (Coran : S.4 ; V86).

### **Chers frères et sœurs,**

Le second des devoirs du musulman sur son frère en Islam, est de répondre à son invitation lorsqu'il l'invite. Cela permet d'augmenter les relations amicales et fraternelles entre musulmans. L'invitation est organisée pour rendre grâce à *Allah* de nous avoir accordé Ses bienfaits comme à l'occasion d'un mariage, ou encore pour la naissance d'un enfant ou de tout ce qui est de cet ordre parmi les bienfaits. Il n'y a pas de doute que répondre à cette invitation concrétise cet amour et le fait grandir. La preuve de cela est la parole du Messager d'*Allah* (صلى الله عليه و سلم) : « *Si l'un d'entre vous est invité à un banquet, qu'il s'y rende* ». Dans un autre hadith, il a dit : « *Et quiconque n'accepte pas (une invitation) désobéit à Allah et à Son Messager.* » Répondre aux invitations peut aussi vouloir dire répondre à un appel à l'aide. Si ton frère musulman t'appelle pour l'aider dans une quelconque affaire licite, alors tu es dans l'obligation de répondre à son appel. Le Prophète Mohamed (صلى الله عليه و سلم) a dit : « *Le lien qui unit le croyant à l'autre croyant est comparable à celui qui existe entre les pierres d'un édifice; elles se maintiennent les unes par les autres.* »

### **Chers frères et sœurs,**

Le troisième caractère de bien que le prophète Bien-aimé a mentionné dans son *hadith* est le bon conseil : « *S'il te demande le conseil, donne le lui* ». Prodiguer un conseil à son frère musulman, c'est lui indiquer ce qui est de son intérêt concernant sa vie dans l'au-delà et sa vie d'ici-bas, c'est l'orienter vers le bien. Il constitue une obligation s'il concerne le fait d'accomplir des devoirs et d'éviter les interdits. Le conseil est recommandé s'il concerne le fait d'accomplir des actes recommandés et de délaisser les actes déconseillés. On ne demande pas le conseil ou un avis à n'importe quelle personne. On recherchera l'aide de la personne qui a la raison, qui est expérimentée, et attachée à sa religion et qui fait preuve de piété. La religion est en effet, le pilier-même de tout bien. Le Prophète (صلى الله عليه و سلم) a dit : « *La Religion est Nasihah (qui signifie donner des conseils sincères) pour Allah, Son Livre, Son Messager, les dirigeants des Musulmans et les gens en général.* »

## Chers frères et sœurs,

Le quatrième devoir du musulman sur le musulman est de dire le Tashmit « YarhamakAllah » (qu'Allah te fasse miséricorde) quand notre frère éternue et loue Allah (c'est à dire qu'il a dit *Al-Hamdou lil-Lah*) et s'il dit « yarhamouka l-Lah », on lui répond : « yahdikoumou l-Lahou wa youslih balakoum » (qu'Allah vous guide et apaise votre cœur)». En revanche, si celui qui a éternué ne dit pas : « *Al-hamdou lil-Lah* », on ne fait pas pour lui, cette invocation, en raison de ce qui est parvenu dans le hadith *Sahih* selon lequel deux hommes avaient éternué en présence du Prophète, Le Prophète a alors fait cette invocation en faveur de l'un des deux mais pas en faveur de l'autre. Alors, ce dernier lui demanda : Ô Messenger d'Allah, tu as fait une invocation de bien en faveur de cet homme-ci et pas en ma faveur ? Le Prophète lui a répondu : « *Celui-là a fait des louanges à Allah et toi tu ne l'as pas fait* ».

Il est à souligner que selon Abou Hourayra , le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit: «Dieu aime l'éternuement et n'aime pas qu'on bâille. Quand l'un de vous éternue et remercie Dieu exalté, c'est un devoir pour tout Musulman qui l'a entendu de lui dire: «Que Dieu soit miséricordieux avec toi!» Quant au bâillement ce n'est qu'une instigation du Diable. Quand l'un de vous bâille qu'il fasse de son mieux pour s'en retenir car, lorsque l'un de vous bâille, le Diable se rit de lui». (Al Boukhâri)

## Chers frères et sœurs,

Le cinquième devoir du musulman sur son frère, est de lui rendre visite lorsqu'il tombe malade. C'est ce que le Prophète bien-aimé (صلى الله عليه وسلم) a indiqué dans sa parole : « *S'il tombe malade, rends lui visite* ». La sagesse en cela, est de renforcer les liens d'amour qui unissent les musulmans. Ceci est encore plus important lorsqu'il s'agit de ses proches parents. Le Messenger d'Allah (صلى الله عليه وسلم) rendait visite à celui de ses compagnons qui tombait malade. Il disait au malade : « *Comment te sens-tu ?* » Il invoquait Allah en sa faveur et ne restait pas longtemps auprès de lui.

Selon Abu Hurayra, le Messenger de Dieu a dit: "Allah (qu'il soit exalté) dira le jour de la résurrection : "O fils d'Adam! Je suis tombé malade et tu ne m'as pas rendu visite".

Il lui dit: "Seigneur! Comment serais-Tu malade pour que je Te rende visite alors que Tu es Le Seigneur et Maître de l'univers?". Il dit: "N'as-tu pas su que Ma créature untel est tombée malade et tu ne lui as pas rendu visite? N'as-tu pas su que si tu lui avais rendu visite tu M'aurais trouvé auprès de lui?"

Parmi les règles de comportement lors d'une visite à un malade est le fait de lui parler avec des paroles qui lui réjouissent le cœur. Si on le questionne au sujet de sa maladie, on le rassure et on évite de trop parler ou de dramatiser. Il convient que celui qui rend visite demande au malade de faire des invocations en sa faveur et de lui faire rappeler Allah et lui dire qu'Allah diminue les mauvaises actions pour chaque maladie ou épreuve qui arrive à un Musulman.

Ali(qu'ALLAH l'agrée) rapporte: "J'ai entendu le Messenger de Dieu (صلى الله عليه وسلم) dire: "Chaque fois qu'un Musulman rend visite à un Musulman malade le matin, soixante dix mille Anges prient pour lui jusqu'au soir. Et chaque fois qu'il lui rend visite l'après-midi, soixante-dix mille Anges prient pour lui jusqu'au matin et il a de bonnes choses à récolter au Paradis".

**Chers frères et sœurs,**

Quant au sixième des devoirs, c'est le fait pour le musulman de suivre le convoi funéraire de son frère décédé : « *Et lorsqu'il meurt, accompagne-le à l'occasion de son convoi funéraire* ». Celui qui accompagne son frère défunt dans son convoi funéraire aura comme récompense, l'équivalent de la montagne de 'Ouhoud. En effet, *Al-Boukhari* a rapporté de *Abou Hourayrah*, qu'Allah l'agrée, que le Messager d'Allah (صلى الله عليه وسلم) a dit : « *Celui qui aura suivi le convoi funéraire d'un musulman par acte de foi, par recherche de la récompense de la part d'Allah, qui sera resté avec lui jusqu'à accomplir la prière mortuaire (janâzah) en sa faveur et jusqu'à l'achèvement de son enterrement, reviendra avec deux parts de récompenses. Chaque part est équivalente à la montagne d'Ouhoud et celui qui accomplit la prière funéraire en sa faveur et repart avant l'enterrement, il reviendra avec une part* ».

Accompagner le convoi funéraire est un devoir d'ordre communautaire. Du moment que certains musulmans l'accomplissent, les autres en sont déchargés. Cette situation est une occasion d'exhortations et de leçons, elle permet de réfléchir et de méditer sur son propre sort concernant la mort.

## CONCLUSION

---

**Chers frères, chères sœurs,**

La signification de ce *hadith* n'est pas de limiter les droits du musulman à ces six comportements mais ce qui est visé ici, est d'indiquer l'importance des devoirs cités.

Puissions-nous méditer au sujet de ces devoirs que le Messager d'Allah (صلى الله عليه وسلم) nous a enseignés afin que nous parvenions à ressentir, comme l'ont fait nos prédécesseurs, que nous formons tous un seul.

« Le Musulman est le frère du Musulman ! » Chaque fois qu'un Musulman mettra cela en application, la communauté musulmane ne sera que plus forte et plus unie.

Que la paix, la miséricorde et les bénédictions d'Allah soient sur le Prophète, sur sa Famille, ses Compagnons et tous ceux qui les ont suivis sur le droit chemin.

Wa Ilaho a'lam. Et DIEU est Le Plus Savant.